



Département fédéral de
l'économie, de la formation et de
la recherche DEFR
Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Palais fédéral est
3003 Berne

Neuchâtel, le 12 janvier 2021

Concerne : Covid-19 : Respecter la proportionnalité et indemniser les PME

Monsieur le Président de la Confédération,

La pandémie de covid-19 a commencé au début de l'année 2020. La Suisse a réagi, au niveau fédéral et cantonal, en mettant en place divers dispositifs privés et publics. Après des mesures rigoureuses, dont un confinement qui a duré de mars à mai 2020, la politique sanitaire est passée à une logique de protection ciblée : les groupes de personnes particulièrement exposés ou les plus vulnérables ainsi que les foyers d'infection ont été soumis à des réglementations spéciales.

Les différents secteurs d'activité économique ont également agi de leur propre initiative en élaborant et en appliquant des stratégies de protection de grande ampleur. En mettant en œuvre de nombreux programmes sectoriels dans le domaine de la production et des services, les employeurs ont consenti à des investissements considérables, assumant ainsi leur obligation de veiller à la sécurité au travail. La logique de la protection ciblée porte ses fruits. D'après les chiffres qu'a publiés l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en décembre 2020, les contaminations dans les secteurs mentionnés sont très faibles. Les stratégies de protection se sont donc révélées efficaces.

Depuis le début 2021, le programme fédéral de vaccination est mis en œuvre. Basé sur la logique de la protection ciblée, il marque une nouvelle étape dans la lutte contre la pandémie.

Néanmoins, nous constatons avec beaucoup d'inquiétude qu'il est encore question, et de plus en plus, de l'éventualité d'un semi-confinement général. Nous ne considérons pas un tel semi-confinement comme un moyen de lutte proportionné. Premièrement, les coûts qu'il implique sont rédhibitoires et ont un impact démesuré sur les PME. Deuxièmement, aujourd'hui, on peut réfuter avec force toute propagation du virus dans le cadre d'activités économiques. C'est ce que démontrent les chiffres de l'OFSP eux-mêmes. Un semi-confinement, ou pire un confinement est par ailleurs en contradiction avec la logique de la protection ciblée, qui a largement porté ses fruits en Suisse.

Toutefois, si un semi-confinement venait à être imposé une seconde fois, nous demandons que les entreprises fermées sur ordre des autorités publiques soient dédommagées SUR-LE-CHAMP. Le régime des cas de rigueur prévu à l'article 12 de la loi Covid-19 est conçu pour

répondre aux besoins particuliers des entreprises gravement affectées. La condition préalable est que ces entreprises restent ouvertes et qu'elles continuent à réaliser un chiffre d'affaires et des rentrées de fonds. Cependant, à la suite des décisions du Conseil fédéral du mois de décembre écoulé, une nouvelle catégorie d'entreprises particulièrement touchées émerge maintenant : celle des entreprises fermées sur ordre des autorités. Ce groupe particulier a besoin d'un instrument différencié de l'actuelle réglementation concernant les cas de rigueur. En même temps, la priorité doit être donnée à une solution prompte et proportionnée qui puisse être mise en œuvre sans complications pour les entreprises concernées, pour les cantons et pour l'administration fédérale. Aussi, nous vous demandons de toujours veiller à ce que toutes les conditions soient remplies pour que les cantons puissent ensuite exécuter rapidement, simplement et efficacement les mesures décidées à votre échelon.

Nos neuf associations restent préoccupées par certains signes qui annoncent l'imminence d'un durcissement. A l'heure où vous lirez ces lignes, sachez que nous avons encore et toujours confiance. En 2020, la Suisse a réussi à trouver un équilibre entre la politique de la santé et la politique économique. En 2021, nous devrions réussir à maintenir cet équilibre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'assurance de notre plus haute considération.

Copie :

- Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset
- Monsieur le Chancelier de la Confédération Walter Thurnherr
- Monsieur le Conseiller d'Etat du Canton de Neuchâtel Jean-Nat Karakash
- Membres de nos associations

Personne de contact

Jean-Claude Baudoin
Président Union neuchâtelaise des arts et métiers
jcbaudoin@fne.ch
+41 79 328 92 28

**Association industrielle et patronale
(AIP)**

Philippe Lebet, Président

**Association patronale des industries de
l'Arc-horloger (apiah)**

David Storrer, Président

Chambre immobilière neuchâteloise (CIN)



Guillaume Wildhaber, Président

Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI)



Alain Marietta, Président

Convention patronale de l'industrie horlogère (CPIH)



Philippe Bauer, Président

Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel (FER Neuchâtel)



Boris Petitpierre, Président

Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE)



Olivier Haussener, Président

Fédération neuchâteloise du second-œuvre (FNSO)



Philippe Bauer, Président

Union neuchâteloise des arts et métiers (UNAM)



Jean-Claude Baudoin, Président